

# Cours sécurité nautique

## Introduction

La navigation de plaisance au Canada a connu au cours des dernières années une popularité grandissante qui ne cesse de croître. Malheureusement, cette croissance est accompagnée d'une augmentation inquiétante des accidents et des décès sur nos plans d'eau.

Pour contrer cette triste réalité la Garde côtière canadienne a créé le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance, règlement qui oblige que tout opérateur d'une embarcation de plaisance munie d'un moteur obtienne sa carte de compétence, et ce de façon progressive sur une période de 10 ans, tel que démontré dans le tableau ci-dessous:

Application aux conducteurs:	Date à laquelle une preuve de compétence est requise à bord:
Tous les conducteurs nés après le 1er avril 1983	15 septembre 1999
Tous les conducteurs d'embarcations de moins de 4m (incluant motomarines)	15 septembre 2002
Tous les conducteurs	15 septembre 2009

Le manuel Cours de sécurité nautique contient de l'information de base à jour sur les règlements en vigueur régissant la navigation de plaisance. Il a été conçu de sorte que le plaisancier connaisse non seulement leur existence mais aussi la responsabilité qu'il a envers la sécurité de ses invités et les autres usagers des eaux naviguées. Il touche tous les énoncés relatifs à la navigation tels que stipulés par la Garde côtière canadienne en vue d'une accréditation. Il fait donc partie du cours de sécurité nautique en vue de l'obtention de la carte d'opérateur.

Il est juste de penser que si une personne a les connaissances et les applique pour éviter ou prévenir les accidents, les eaux vont devenir d'autant plus sécuritaires. Nous vous souhaitons donc bon cours et profitez de votre loisir nautique... en toute sécurité!